

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Mars 2021

78X21

MARCHÉ DE TRAVAUX N°2020/TX/0003 DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE VAL SEC ET DE LA PLACE DES TABORS AVENANT N°1- AUGMENTATION DU MONTANT / LOT 1 et LOT 2

Madame la conseillère déléguée aux marchés publics expose :

En application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin de Val sec et de la Place des Tabors.

Les travaux concernent la sécurisation du carrefour des Tabors pour la circulation des véhicules par la création d'un giratoire permettant de supprimer l'ensemble des croisements et pour les piétons par la mise en place d'une traversée à feux.

Ils concernent également la requalification du chemin de Val Sec avec notamment la création d'un dépose minute devant le groupe scolaire, la création d'un plateau traversant entre le groupe scolaire et l'idée-thèque et la création de trottoirs d'une largeur confortable pour la circulation des piétons.

Par délibération N°60x20 en date du 20 Mai 2020, le Conseil Municipal a autorisé Le Maire à signer le marché de travaux n° 2020/TX/0003 pour les lots n° 1 et n° 2.

Dans le cadre de la réalisation du chantier, des travaux complémentaires et des adaptations s'avèrent nécessaires afin de tenir compte des contraintes rencontrées notamment dans le sous-sol, mais également des sujétions d'usage.

Ces modifications travaux complémentaires impactent les deux lots à savoir :

- Voirie et réseaux divers/ Espaces Verts
- Éclairage public/ Signalisation lumineuse tricolore/ Vidéosurveillance

Ces modifications de prestations entraînent des variations des montants globaux des lots concernés, objet de cet avenant n°1. Ils sont listés ci-dessous :

Pour le lot n° 1, attribué à l'entreprise A2BTP.

La modification des prestations du marché entraîne une augmentation du montant global et forfaitaire détaillée ci-après :

- Montant initial marché : 1 045 596,5 € HT
- Montant avenant n°1: 125 861,55 € HT
- Montant marché après avenant : 1 171 458,05 € HT
- Écart marché initial/ nouveau marché : 12,03%

Pour le lot 2, attribué à l'entreprise SYNERGITECH.

La modification des prestations du marché entraîne une augmentation du montant global et forfaitaire détaillée ci-après :

- Montant initial marché : 198 617,80 € HT
- Montant avenant n°1 : 22 672,50 € HT
- Montant marché après avenant : 221 290,30 € HT
- Écart marché initial/ nouveau marché : 11,42 %

Ces avenants n'ont aucune incidence sur le délai global de l'opération.

La Commission des MAPA, réunie le 17/03/2021 a émis un avis favorable quant à la signature de ces avenants.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE le Maire à signer les avenants,

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 8 – M. AMARO – FIORILE-REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX – SCAMARONI – FUSONE - COCH

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 26 Mars 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI